

59. Le Centre a aussi renforcé sa coopération avec les organes des organisations intergouvernementales chargés des droits de l'homme, notamment de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation des Etats américains et du Conseil de l'Europe. Par exemple, en juillet, des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'OUA, dont son président, M. I. N'Guema, ont été invités pendant deux semaines à Genève pour assister à une réunion d'information et participer aux travaux des organes s'occupant des droits de l'homme. Cet arrangement est le résultat d'un accord passé entre l'OUA et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

60. Tout au long de 1988, le Centre et le Département de l'information se sont efforcés d'augmenter leur coopération avec les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et de recherche et les médias. A plusieurs occasions, des fonctionnaires du Centre ont pris part à des activités organisées par des organisations non gouvernementales ou ont donné des conférences dans des universités de plusieurs régions du monde. Le Centre essaie de coopérer et de travailler régulièrement avec les instituts des droits de l'homme de toutes les régions du monde. La participation des organisations non gouvernementales aux travaux des organismes chargés des droits de l'homme a quadruplé ces dix dernières années. En 1988, plus de 100 organisations non gouvernementales ont participé à la session de la Commission des droits de l'homme et plus de 200 aux réunions d'organes s'intéressant à des droits de l'homme particuliers tels que le Groupe de travail sur les populations autochtones. Pour faire face à ces nouvelles exigences, le Centre pour les droits de l'homme à Genève a créé une section des relations extérieures, des publications et de la documentation, chargée aussi de renforcer les relations avec la communauté élargie des droits de l'homme.

61. Au sein de son service de la Direction des projets et de la promotion, le Département de l'information a créé une section des droits de l'homme et des programmes de développement, chargée de concevoir et de coordonner les activités propres du Département et d'accroître celles qui visent les médias, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement. Le Département s'attache aussi tout particulièrement à suivre et à promouvoir les activités de ses 67 centres d'information relatives aux droits de l'homme et, pour cela, il leur fournit en temps voulu la documentation nécessaire pour qu'ils la distribuent aux médias et aux organisations non gouvernementales du lieu. Etant, en nombre croissant, reliés au Siège et à l'Office de Genève au moyen de dispositifs électroniques de communication, les centres d'information des Nations Unies sont désormais en mesure de recevoir instantanément des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, ce qui leur permet d'atteindre un degré d'efficacité beaucoup plus élevé.

62. Le Centre s'efforce tout particulièrement de fournir des services consultatifs et une assistance technique aux instituts nationaux et régionaux s'occupant des droits de l'homme. Tel a été le cas pour la Commission nationale des droits de l'homme récemment créée au Togo et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'OUA. Le Centre cherche également à resserrer ses liens avec les commissions nationales existantes et autres institutions nationales, comme celle de l'Ombudsman, là où elles existent.